

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 juillet 2015



COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 6 juillet à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Jeannine, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, JANVIER Marie-Joseph, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, ROUSSEL Franck, AUBRY Michel, POULIN Etienne,

Absents excusés : Messieurs CHARPENTIER Raynald, PAUL Olivier, LEPRINCE Patrick, CRÉPEAU Serge pouvoir à Monsieur NOEL Denis,

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2015-2016 *Délib. n°25-2015*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 et rappelle comme suit les tarifs des repas du restaurant scolaire

- Tarif M (Maternelle petite et moyenne sections) : 3,12 €
- Tarif A : 3,18 €
- Tarif B : 3,75 €
- Tarif C : 4,25 €

Adopté 11 voix pour 1 abstention Mme JOURDAN

REVISION DU QUOTIENT FAMILIAL applicable à la restauration scolaire *Délib. n°26-2015*

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide une augmentation du quotient familial

Nouveaux quotients familiaux :

QF ≤ 420 €	Tarif A
QF ≥ 420,01 et ≤ 630 €	Tarif B
QF ≥ 630,01	Tarif C

Calcul du Quotient familial : revenu fiscal de référence * divisé par 12 et par le nombre de personnes au foyer. (*Avis d'imposition 2015-ligne revenu fiscal de référence). Pour pouvoir bénéficier du tarif A ou B, les familles devront fournir la ou les photocopies de leur avis d'imposition, (attestation de concubinage et ou jugement de divorce). Pour tous litiges sur les tarifs, la commune représentée par le maire se réserve le droit de décision.

TARIFS GARDERIE SCOLAIRE 2015/2016 *Délib. n°27-2015*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de fixer la participation des parents à la garderie comme suit. Les tarifs sont fixés par tranche horaire.

7 h 30-8 h20	1,00 €	
Le Midi	0,50 €	(uniquement pour les enfants inscrits à la cantine sauf le mercredi)
16 h 18 h	2,00 €	
18 h-18 h 30	1,00 €	
Mercredi midi	1,00 €	
Vendredi	15 h – 16 h	1,00 €
	16 h-18 h	2,00 €
	18 h-18 h 30	1,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour l'année 2015/2016 un tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant.

Réduction pour le 2^{ème} enfant - 10 %

Réduction pour le 3^{ème} enfant - 15 %

Réduction pour le 4^{ème} enfant - 20 %

Adopté 11 voix 1 voix contre Mme JOURDAN

**PRISE EN CHARGE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE de
L'ECLAIRAGE PUBLIC du LOTISSEMENT LE PARC d'AUTHEUIL** Délib. n°28-2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal et il rappelle les faits :

Dans les différents conseils municipaux au moment de la construction du lotissement le parc dans les années 2010-2012, il a toujours été dit que l'éclairage public du lotissement serait pris en charge par la commune.

Hors, L'éclairage du lotissement a été mis en fonction par le lotisseur et celui-ci aujourd'hui, réclame le montant des factures arriérées depuis la mise en service de l'éclairage à l'association.

Afin d'acter la prise en charge de l'éclairage public, nous avons besoin de prendre une délibération :

- 1°-Prise en charge à compter de ce jour, et demande à ERDF et EDF de mettre la ligne et les factures d'éclairage public au nom de la commune
- 2° - Prise en charge de l'arriéré, et remboursement au lotisseur, le montant des factures arriérées se montent à environ 500 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, autorise Monsieur le Maire, à faire mettre la ligne et les factures d'éclairage public concernant le parc d'Autheuil au nom de la commune. Autorise également à payer les factures dues depuis l'ouverture. Le lotisseur devra produire les originaux des factures ainsi qu'une attestation de règlement de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE REGULARISATION AMORTISSEMENT
2012** Délib. n°29-2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour régularisation d'amortissement 2012. Le montant de 349 € sera pris au compte 020 des dépenses imprévues et mis au compte 28041512 des dépenses d'amortissement.

Le conseil après avoir entendu cet exposé, donne son accord à l'unanimité.

PROJET ECOLE 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal Monsieur NOEL a présenté à l'assemblée un projet « classe découverte sur le cheval », projet proposé par les enseignants pour la rentrée 2015/2016. Ce projet concerne tous les enfants de l'école, il entre dans les projets scolaires sur l'année avec comme thème « approche et éveil de l'enfant avec le cheval ».

Suite à la demande du conseil,

Madame TOUPIN directrice a établi un budget prévisionnel qui s'établit comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Coût total de la dépense (cours et transport) | 17 160 € |
| - Subvention école | - 6000 € |
| - Subvention (à venir) coopérative 2016 | - 2 500 € |
| - Subvention de la commune classe découverte BP 2015 | - 7 500 € |

Reste à subventionner 1 160 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents s'ils soutiennent financièrement ou pas ce projet.

Contre le soutien au projet : Mesdames TOURSEL, JOURDAN, Monsieur ROUSSEL

Abstentions : Mesdames LEMARCHAND, BUSSI, Messieurs NOEL, POULIN, CREPEAU (pouvoir)

Pour : Mesdames MAHEUX, JANVIER, Messieurs GLOTON, AUBRY

Informations :

Procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical du SIEGE

Monsieur le maire porte à connaissance et conformément à l'article L5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales le procès-verbal des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE lors de la réunion du 30 mai 2015, et rappelle que le document est affiché en mairie.

RENOUVELLEMENT DE CDD POUR 1 AN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'après concertation avec ses adjoints, il a été décidé de reconduire pour une année le contrat à durée déterminée de Madame

BATIFOULIER. Monsieur le Maire rappelle que ce contrat a été mis en place avec les rythmes scolaires.

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat demande aux communes une réflexion sur la création de « nouvelles communes ». En ce qui concerne le territoire, Monsieur RECHER président de la communauté de communes Eure Madrie Seine ainsi que les élus réfléchissent à ce projet de communes nouvelles. Différentes orientations sont envisagées,

EXEMPLE :

- Projet du regroupement des 23 communes du canton
- Projet du regroupement des communes de la vallée de l'Eure
- Projet du regroupement de St Aubin, St Julien, Ailly etc.

Il faut savoir que les projets ne peuvent avoir lieu que s'il y a continuité de territoire

Exemple : AUTHEUIL-AUTHOUILLET avec Ecardenville-sur-Eure et St Julien de la Liègue ou AUTHEUIL-AUTHOUILLET avec Saint Vigor et Chambray

Courant juillet, aura lieu à Saint Aubin sur Gaillon, une réunion sur la réflexion de création ou pas de communes nouvelles, pour permettre aux élus d'étudier, d'appréhender et de prévoir les principales motivations.

En novembre, orientation du Préfet sur les projets

Il faut savoir, que l'ensemble des taxes et autres devra être lissé sur 12 ans

Exemple :

- simulation de la Taxe Foncière en cas de regroupement des 23 communes :

Actuellement la taxe foncière sur la commune est de 8,68 %, sur 12 ans le taux cible passerait à 17,28 % pour toutes les communes dont la nôtre (sans compter les augmentations annuelles), pour certaines communes qui actuellement ont des taux beaucoup plus important, cela reviendrait pour celles-ci à une baisse de leur taux et pour notre commune à une hausse.

Le conseil municipal dans les prochains mois aura des décisions et orientations à prendre. Différentes réunions avec débats seront organisées.

Monsieur AUBRY demande à envoyer aux membres du conseil municipal toutes les informations sur les communes nouvelles.

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux en cours sur la commune :

Les travaux du Siège rue des Champs se terminent

Les travaux à l'école, changement des fenêtres du primaire sont en cours et seront terminés pour la rentrée

3^{ème} écluse route d'Evreux, les travaux auront lieu avant la fin de l'année

La couture, des travaux de traitement des eaux de ruissellement ont été entrepris

Travaux peinture école et salle d'activités en cours.

Questions diverses :

Monsieur NOEL fait le bilan de la rentrée scolaire : 126 élèves

Mme LIEGUARD PS 14 élèves, MS 13 élèves,

Mme TOUPIN GS 13 élèves, CP 18 élèves,

Mme BEURAIN CE1 25 élèves,

Mme OUNG CE2 15 élèves, CM1 10 élèves

Mme LABEYQUERY CM1 11 élèves et CM2 17 élèves

La rentrée aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2015

Monsieur NOEL demande s'il a été fait une réponse à Monsieur MARTINS boucher sur l'insécurité ou la mise en sécurité de son magasin par rapport aux motos qui empruntent le trottoir ?

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est là pour statuer, lorsque les travaux de sécurité ont été mis en place (plateaux surélevés), le magasin a été mis en sécurité par rapport à la route qui a été supprimée et remplacée par un trottoir qui a été fait de manière à ce qu'une poussette ou un fauteuil roulant puisse passer.

Certains membres du conseil proposent de mettre une quille, Monsieur le Maire précise que celle-ci, n'empêchera pas les motos de passer, mais par contre cela gênera le passage des poussettes ou fauteuil roulant.

Monsieur NOEL et Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été procédé à un recrutement pour 3 mois en CDD d'un agent pour le remplacement de Monsieur BERANGER actuellement en arrêt, dont nous ne connaissons pas la date de retour, cet agent remplacera également Monsieur MARCHAND pendant les congés d'été.

Monsieur NOEL informe que Monsieur le Maire a remis à Madame PEIGNER un diplôme du travail pour 20 ans de service, celui-ci demande au conseil municipal de réfléchir à l'éventualité d'accorder une prime, le conseil reporte sa décision au prochain conseil.

Monsieur NOEL réclame les poubelles pour le cimetière, une commande sera faite en fin d'année.

Madame JOURDAN réunion de communication (éducation nationale) à voir avec la directrice

Madame JANVIER demande pourquoi au carrefour de la Haute Boulaye, les panneaux de stop ne sont-ils pas installés. Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas été retenue pour la subvention. Le dossier devra être représenté.

Madame TOURSEL demande, quand les barrières mises à l'école seront enlevées ? Monsieur le Maire informe que celles-ci ont été enlevées le jour de la fête de l'école.

Madame MAHEUX fait le rapport sur le SIAAD d'Evreux pour le canton de Gaillon, finances et budget en équilibre 92 lits et création de l'aide de maladie Alzheimer – 10 lits.

Madame MAHEUX demande où nous en sommes avec le Permis de construire de la Boulangerie ?

Monsieur le Maire informe que le permis a été accordé et envoyé début juillet.

Madame MAHEUX signale qu'une nouvelle couche d'enrobé a été faite et que le décapage n'a pas été bien fait au préalable et que cela remonte la route, et qu'il faudra se méfier en cas de forte pluie (inondation), signale que le regard devant l'entrée de Monsieur VIGNETTE est bouché.

Monsieur AUBRY travaux à l'entreprise RIOU qui génère du bruit pour les voisins, deux matins à 5 h 45 horaires décalés ? Monsieur le Maire : voir aménagement horaire au plan jaune de la préfecture.

M. AUBRY, il y a une façon de respecter le voisin.

Monsieur POULIN Abri bus, voir tuile cassée, pavés à refixer sur le parking, panneau radar à faire réparer, panneau ralentisseur à remplacer. Monsieur le Maire informe que pour le panneau radar, le nécessaire a été fait, travaux en cours.

Madame BUSSI demande de faire mettre un panneau impasse ou voie sans issue Sente Beaudinette.

Madame BUSSI informe que Mr et Mme PORTE rue Yves Montand sont inquiets quant aux inondations en cas de forte pluie ou orage.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.